

**2016:06:06
(C.M. Art.
424-425)**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 6^e jour du mois de juin 2016, à 19 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Ginette Côté, mairesse
 Aurore Gagné, conseillère
 Marina Gagné, sec-.très. et dir. gén.
Messieurs Jean-François Houde, conseiller
 Emmanuel Tremblay, conseiller
 Guy Houde, conseiller
 Jérôme Boudreault

Absent : Benoît Lavoie, conseiller

Sous la présidence de madame Ginette Côté, mairesse.

ORDRE DU JOUR

(C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux :
 - 3.1 séance ordinaire du 02 mai 2016
4. Lecture et adoption des comptes de mai 2016
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1 Coalition québécoise pour le contrôle du tabac : demande une résolution d'appui pour l'emballage neutre des produits du tabac
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Poste Agent administratif et vie communautaire
 - 6.2 Participation financière abri vitré quai municipal et appui au projet du CDE
 - 6.3 Congrès FQM- délégation conseiller
 - 6.4 Engagement étudiante kiosque information 10 semaines à 35 hres (20 juin au 17 août 2016) : subvention 1883 \$
 - 6.5 Mandat représentation Cour des Petites Créances dossier Gilles Arseneault
 - 6.6 SHQ : Révision budgétaire 2016 pour l'OMH
 - 6.7 Les Ateliers Bois de Fer : programme d'aide financière aux entreprises : 1 484,52
 - 6.8 Projet abri vitré quai : Entente de gestion avec CDE
 - 6.9 Reddition de compte Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local- 2015
 - 6.10 MRC du Fjord-du-Saguenay : contrat d'aménagement forestier/caution/terres publiques intramunicipales
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE
8. TRAVAUX PUBLICS
9. URBANISME
 - 9.1 Recommandation CCU demande de M. Philippe Houde pour construction garage commercial
 - 9.2 Recommandation CCU demande M. Richard Faubert pour construction garage
 - 9.3 Dossier Jean-Yves Côté CPTAQ : résolution d'appui lot 11-2, rang Nord, Canton Dumas
 - 9.4 Inspecteur urbanisme 1 journée/semaine
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1 Symposium des Villages en couleurs : demande de financement
 - 10.2 École de musique, spectacle fin d'année (2 billets)
 - 10.3 OTJ : demande de subvention Fête de la St-Jean
 - 10.4 OTJ : Participation financière Terrain jeux/Cœur du Village (1 303 \$)
11. VARIA
12. Rapport des dossiers municipaux
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 19 h 30 par Mme Ginette Côté, mairesse de Petit-Saguenay. Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2016:06:119 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2016:06:120 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2016
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2016 est accepté dans sa teneur et forme.

**4. 2016:06:121 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, Marina Gagné, à effectuer le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présenté, au montant total de **9 206.80 \$** pour l'année financière **2016**, le tout préalablement vérifié et paraphé par la mairesse, Mme Ginette Côté, et la conseillère Aurore Gagné.

QU' une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

5. CORRESPONDANCE

**5.1 2016:06:122 CAMPAGNE PANCANADIENNE EN FAVEUR DE
L'EMBALLAGE NEUTRE ET STANDARDISÉ DES PRODUITS DU TABAC
(C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que le tabac est la cause la plus importante de maladies et de décès évitables au Canada, tuant 37 000 personnes chaque année;

CONSIDÉRANT que l'épidémie de tabagisme est causée par une industrie qui place ses profits avant la vie d'autrui et qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuse;

CONSIDÉRANT que l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac;

CONSIDÉRANT que la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée, qui devra viser des objectifs audacieux de réduction du tabagisme;

CONSIDÉRANT que conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, et que plusieurs autres gouvernements ont annoncé leur intention d'en faire autant prochainement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Jérôme Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac tel que décrit comme suit:

L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractère distinctives et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé et ce dernier sera lui aussi sujet à des restrictions. Les mises en garde de santé demeureraient présentes sur les emballages. La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces et ultra minces, qui réduisent la taille des mises en garde et ciblent ouvertement les femmes. L'apparence des cigarettes serait également standardisée, pour entre autres y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux, et établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**6.1 2016:06:123 EMBAUCHE AGENT ADMINISTRATIF ET
COORDONNATEUR À LA VIE COMMUNAUTAIRE (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a ouvert un poste d'agent administratif et coordonnateur à la vie communautaire;

CONSIDÉRANT que l'article 26 de la convention collective oblige l'employeur à afficher toute ouverture de poste à l'interne pour les employés municipaux et paramunicipaux pour une durée de 5 jours avant de l'afficher à l'externe;

CONSIDÉRANT que madame Lisa Houde, adjointe administration du C.D.E. de Petit-Saguenay, a soumis sa candidature pour le poste et a les qualifications requises pour l'emploi;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay embauche madame Lisa Houde à titre d'agent administratif et coordonnateur à la vie communautaire, pour 35 heures par semaines à partir du 16 mai 2016, selon les conditions de la convention collective en vigueur;

**6.2 2016:06:124 PARTICIPATION FINANCIÈRE ABRI VITRÉ QUAI
ET APPUI PROJET DU CDE (C.M. Art. 8. Par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que le Comité de développement économique (CDE) de Petit-Saguenay se propose d'installer un nouvel abri vitré au quai municipal;

CONSIDÉRANT que cet abri rendra ce site plus attrayant et favorisera la rétention de la clientèle touristique;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit à merveille dans la stratégie de développement touristique de la municipalité et tout particulièrement dans son projet global de réaménagement du quai municipal;

CONSIDÉRANT que le projet d'abri vitré devrait coûter 44 236 \$;

CONSIDÉRANT que le CDE de Petit-Saguenay a obtenu confirmation de la participation de la Caisse populaire du Bas-Saguenay pour une somme de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que le CDE de Petit-Saguenay a déposé une demande de subvention de 22 118 \$ auprès de Développement économique Canada;

CONSIDÉRANT que le CDE de Petit-Saguenay a déposé une demande de subvention de 7 500 \$ à la MRC du Fjord-du-Saguenay, dans le cadre de sa politique de soutien aux projets structurants;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay apporte son appui à la demande du CDE de Petit-Saguenay auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay s'engage à participer financièrement à la réalisation du projet, jusqu'à concurrence de 10 000 \$, somme qui sera prélevée dans les budgets alloués au développement économique en 2016.

6.3. 2016:06:125 INSCRIPTION CONGRÈS ANNUEL FQM 2016
(C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que la municipalité désire inscrire un(e) conseiller(ère) à participer au Congrès annuel 2016 de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), qui aura lieu du 29 septembre au 1er octobre 2016, au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT que madame Aurore Gagné, conseillère, est intéressée d'y participer;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte d'inscrire la conseillère Aurore Gagné pour assister au Congrès annuel 2016 de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) et défraie les frais d'inscription de 919.80 \$ incluant les taxes, ainsi que les frais de déplacement et de séjour sur présentation de pièces justificatives.

6.4 2015:06:126 EMBAUCHE PROJET ÉTUDIANT INFORMATION
TOURISTIQUE (Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que la directrice générale, Mme Marina Gagné, a reçu confirmation en date du 6 mai 2016, de Nadine Aumont de Service Canada, de l'acceptation de la demande de contribution financière soumise à l'Initiative jeunesse Emploi d'été Canada, pour l'embauche d'un étudiant pour une période de dix (10) semaines à 35 h/semaine, pour un montant 1883 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Aurore Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte d'embaucher Laurie Bernier pour la saison estivale, à titre de préposée aux touristes à 35h/semaine comme employés étudiants, au taux horaire de 10.75 \$ plus 4 % de vacances, pour une période de 10 semaines débutant le 20 juin 2016. Un montant de 5.38 \$ de l'heure sera remboursé par Emploi d'été Canada (EÉC).

**6.5 2016:06:127 MANDAT REPRÉSENTATION COUR DES PETITES
CRÉANCES DOSSIER GILLES ARSENEAULT (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que M. Gilles Arsenault poursuit la municipalité à la Cour du Québec, Petites créances;

CONSIDÉRANT qu'une personne de la municipalité doit être mandatée pour la représenter lors de l'audience qui se tiendra le 27 juillet 2016 à Chicoutimi;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal mandate madame Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale pour représenter la municipalité de Petit-Saguenay à l'audience de la Cour du Québec, Petites créances pour le dossier No 150-32-009672-151.

**6.6 2016:06:128 APPROBATION BUDGET RÉVISÉ 2016 OMH DE PETIT-
SAGUENAY (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se doit d'approuver les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Petit-Saguenay en raison de la participation financière de la municipalité de 10 % du déficit;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du budget 2016 révisé l'O.M.H. de Petit-Saguenay dont un montant de 470 \$ a été ajouté au poste Entretien spécialisé ainsi qu'un budget supplémentaire RAM de 73 800 \$ au PPI;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve le budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Petit-Saguenay, pour l'exercice financier 2016, démontrant un budget supplémentaire de 470 \$ au poste Entretien spécialisé et un nouveau total RAM approuvé au PPI de 117 430 \$, et ce, pour les projets portant les numéros 155-02-01079 et 155-02-01250, soit et est accepté tel que rédigé.

**6.7 2016:06:129 PROGRAMME AIDE AUX ENTREPRISES, LES ATELIERS
BOIS DE FER MUTATIONS 1484.52 \$ (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté le règlement 14-285 relatif à un programme d'aide aux entreprises lors de l'achat, la construction ou d'une rénovation;

CONSIDÉRANT que les Ateliers Bois de Fer ont fait la demande de remboursement du droit de mutations immobilières pour l'achat de l'ancienne Coop;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marina Gagné, certifie que la demande est conforme au règlement 14-285;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise Mme Marina Gagné à rembourser la facture des droits de mutations immobilières des Ateliers Bois de Fer, au montant de 1484.52 \$ (Ch. 4605), dans le cadre du règlement 14-285 relatif au programme d'aide aux entreprises;

**6.8 2016:06:130 ENTENTE DE GESTION AVEC LE CDE –
DÉVELOPPEMENT DU QUAI (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire que des aménagements soient effectués au quai municipal afin de favoriser le développement touristique;

CONSIDÉRANT que le CDE partage cet objectif est œuvre depuis plus de 30 ans en développement économique et depuis plus de 15 ans spécifiquement au développement du quai;

CONSIDÉRANT que la municipalité est propriétaire de l'infrastructure et désire confier la gestion de son développement au CDE;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite tout de même garder son rôle de planification conjointement avec le CDE;

CONSIDÉRANT que le CDE n'a pas la capacité d'entretien de ces infrastructures;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte de conclure une entente de gestion entre la municipalité de Petit-Saguenay et le Comité de développement économique (CDE) avec pour objectifs de convenir des modalités relatives au développement d'infrastructures au quai municipal, à leur entretien et à leur administration, ainsi qu'établir les modalités légales à intervenir entre la municipalité et le CDE.

QUE Mme Ginette Côté, mairesse, et Mme Marina Gagné, directrice générale, soient et sont autorisées à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay.

**6.9 2016:06:131 ATTESTATION UTILISATION COMPENSATIONS
PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU
ROUTIER LOCAL 2015 (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 48 500 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complétée.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau local.

**6.10 2016:06:132 TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES / CONTRAT
D'AMÉNAGEMENT FORESTIER / CAUTION (C.M. Art.83)**

CONSIDÉRANT que la Corporation de mise en valeur de la forêt de Ferland-et-Boilleau désire convenir d'un contrat d'aménagement forestier avec la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que le contrat d'aménagement forestier exige que la municipalité se porte caution des devoirs et obligations de la Corporation de mise en valeur de la forêt de Ferland-et-Boilleau;

CONSIDÉRANT la demande de la Corporation de mise en valeur de la forêt de Ferland-et-Boilleau à l'effet d'obtenir une résolution de la municipalité à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay se porte caution envers la MRC du Fjord-du-Saguenay à l'égard des devoirs et obligations de la Corporation de mise en valeur de la forêt de Ferland-et-

Boilleau dans le cadre du contrat d'aménagement forestier pour les travaux sur son territoire.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE

8. TRAVAUX PUBLICS

9. URBANISME

9.1 2016:06:133 APPROBATION AU PIIA DEMANDE PERMIS CONSTRUCTION FANNIE DUFOUR (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que Mme Fannie Dufour a fait une demande de permis pour une nouvelle construction commerciale sur le lot 112 rang 1 Est Petit-Saguenay (129 rue Dumas);

CONSIDÉRANT que cette demande est située dans une zone assujettie au règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la municipalité et doit être approuvée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le C.C.U. a étudié les plans de ladite demande le 23 mai 2016 et a transmis un avis de conformité au P.I.I.A. au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal approuve la demande de permis de Mme Fannie Dufour et autorise l'émission du permis de construction.

9.2 2016:06:134 APPROBATION AU PIIA DEMANDE PERMIS CONSTRUCTION RICHARD FAUBERT (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que M. Richard Faubert a fait une demande de permis pour la construction d'un bâtiment accessoire sur le lot 107-2 rang 1 Est Petit-Saguenay (108 rue Dumas);

CONSIDÉRANT que cette demande est située dans une zone assujettie au règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la municipalité et doit être approuvée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le C.C.U. a étudié les plans de ladite demande le 23 mai 2016 et a transmis un avis de conformité au P.I.I.A. au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal approuve la demande de permis de M. Richard Faubert et autorise l'émission du permis de construction.

**9.3 2016:06:135 APPUI AJOUT LOT 11-2 À LA DEMANDE D'EXCLUSION
CPTAQ DOSSIER 405783 (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Yves Côté a fait la demande à C.P.T.A.Q. pour faire ajouter le lot 11-2 rang Nord à la demande d'exclusion de la zone agricole dossier # 405783;

CONSIDÉRANT que ce lot n'a jamais eu d'agriculture et permettrait au propriétaire de vendre des terrains avec vue sur le Fjord-du-Saguenay;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay appui la demande de M. Jean-Yves Côté afin d'ajouter le lot 11-2 rang Nord, canton de Dumas, à la demande d'exclusion de la zone agricole dossier # 405783 à la C.P.T.A.Q.

**9.4 2016:06:136 EMBAUCHE URBANISTE 1 JOURNÉE PAR SEMAINE
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que Mireille Lavoie, contremaître et inspectrice municipale, est en congé maternité jusqu'à la mi-décembre;

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'une personne pour s'occuper des dossiers en urbanisme;

CONSIDÉRANT que Mme Isabelle Dionne offre ses services pour une journée par semaine, au salaire de 235 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte l'offre de madame Isabelle Dionne pour s'occuper des dossiers en urbanisme, une journée par semaine ou selon les besoins de la municipalité, au salaire de 235 \$ incluant le 4% de vacances, pour chaque journée de 7 heures jusqu'en décembre 2016;

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 2016:06:137 SUBVENTION SYMPOSIUM 2016 500 \$
(C.M. Art. 8 par.2-83-204)

CONSIDÉRANT l'organisation du Symposium provincial des Villages en Couleurs de L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay a fait une demande d'aide financière pour l'organisation de l'édition 2016 qui se tiendra du 7 au 9 octobre prochain;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cet évènement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Aurore Gagné
APPUYÉ PAR M. Jean-François Houde

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accorde une aide financière de 500 \$ (Ch. 4607) au Symposium provincial des Villages en Couleurs du Bas-Saguenay pour l'édition 2016.

10.2 2016:06:138 ACHAT 2 BILLETS SPECTACLE ÉCOLE DE MUSIQUE DU
BAS-SAGUENAY 20 \$ (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que l'école de musique du Bas-Saguenay invite à leur spectacle de fin d'année qui se tiendra le 28 mai à l'église de L'Anse-Saint-Jean, au coût de 10 \$ du billet;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Boudreault
APPUYÉ PAR M. Guy Houde

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay achète 2 billets pour le spectacle de fin d'année de l'école de musique du Bas-Saguenay du 28 mai, au coût total de 20 \$ (Ch. 4604).

10.3 2016:06:139 SUBVENTION OTJ FÊTES SAINT-JEAN-BAPTISTE 200 \$
(C.M. Art. 8.par.2-83-204)

CONSIDÉRANT que l'O.T.J. de Petit-Saguenay organisera des activités lors de la Saint-Jean-Baptiste le 24 juin prochain et sollicite une participation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire contribuer à cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accorde une aide financière de 200 \$ (Ch. 4604) à L'OT.J. de Petit-Saguenay pour l'organisation de la Saint-Jean-Baptiste 2016;

**10.4 2016:06:140 PARTICIPATION FINANCIÈRE OTJ TERRAIN DE JEUX ET
CŒUR DU VILLAGE 1300 \$ (C.M. Art. 8.par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que l'OTJ de Petit-Saguenay a fait la demande de 5 projets étudiants pour l'été 2016, mais a reçu une subvention que pour l'embauche de 2 étudiants à 6 semaines chacun;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de l'OTJ a pensé à une solution avec seulement 2 étudiants pour quand même faire un terrain de jeu et ouvrir l'entreprise jeunesse au cœur du village, mais entraînerait un surplus des dépenses d'environ 1300 \$ pour L'OTJ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire également conserver ces deux activités pour l'été 2016.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Houde
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accorde une subvention maximale de 1300 \$ à l'OTJ de Petit-Saguenay pour offrir les services de terrain de jeux et de l'entreprise jeunesse pour l'été 2016.

11. VARIA

11.1 CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

1. En date de mai, Groupe Environex, transmettant les rapports d'analyses de l'eau potable et des eaux usées, pour le mois de mai 2016.
2. En date du 1er juin, Tremblay cie ltée syndics de faillites et gestionnaires, transmettant une copie de dividende définitif et de demande de libération du syndic dans l'affaire de la faillite de la Coopérative de solidarité Valoribois.
3. En date du 29 avril, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, en remboursement pour les taxes municipales des exploitations agricoles au montant de 43 831.28\$
4. En date du 15 mai, Mutuelle des municipalités du Québec, Linda Daoust, présidente directrice générale, transmettant le montant du dépôt de la ristourne au terme de l'exercice financier de 2015 qui s'élève à 3949\$ pour notre municipalité.
5. En date du 24 mai, MRC du Fjord-du-Saguenay, Christine Dufour, directrice générale, transmettant un chèque au montant de 10 000 \$ comme soutien financier pour les opérations du bureau d'information touristique 2016.
6. En date du 25 mai, Revenu Québec, Transmettant un remboursement de TVQ au montant de 3010.27\$
7. En date du 25 avril, Centre d'urgence 9-1-1 de Saguenay, transmettant l'information sur un nouveau service offert aux citoyens et visiteurs de notre secteur qui sont sourds, malentendants ou présentant un trouble d'élocution. Le texto au 9-1-1.

8. En date du 9 mai, Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, Service des ressources matérielles, transmettant le dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 pour consultation en référence à l'article 211 de la Loi sur l'Instruction publique.
9. En date du 14 mai, l'Agence des centres d'urgence 9-1-1, transmettant le relevé des sommes perçues pour les services 9-1-1 sur le territoire de Petit-Saguenay au mois de mars 2016, pour un montant de 256.55 \$.
10. En date du 17 mai, Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Tommy Tremblay, Directeur général, transmettant les informations concernant le programme d'éducation relative à l'environnement dans les établissements primaires de toute la région.
11. En date du 25 mai, Les fleurons du Québec, Céline Delzongle, transmettant le bulletin d'information du mois mai
12. En date du 27 avril, M.R.C du Fjord-Du-Saguenay, Yvan Lavoie, Service d'évaluation, transmettant deux formulaires d'avis de correction d'office pour Jean-Yves Côté.
13. En date du 27 avril, M.R.C du Fjord-Du-Saguenay, Yvan Lavoie, Service d'évaluation, transmettant quatre demandes de révisions du rôle d'évaluation foncière de Monsieur Langis Lessard.
14. En date du 2 mai, M.R.C du Fjord du Saguenay, Christine Dufour, Directrice générale, transmettant la copie du règlement # 16-352 ayant pour objet de déclarer la compétence de la MRC du Fjord-du-Saguenay en matière d'élimination des déchets.
15. En date du 11 mai, MRC du Fjord-du-Saguenay, Yvan Lavoie, Directeur du Service d'évaluation, transmettant une demande de révision du rôle d'évaluation foncière pour le 26 chemin St-Étienne au nom de Serge Gagnon.
16. En date du 12 mai, MRC du Fjord-du-Saguenay, Christine Dufour, directrice générale, transmettant une copie de l'envoi fait à Madame Sylvie Pelletier de la Direction des affaires juridiques et Commission de protection du territoire agricole du Québec. Envoie de la résolution C-16-128 de la MRC pour la demande d'exclusion de la zone agricole permanente / Municipalité de Petit-Saguenay
17. En date du 18 mai, MRC du Fjord-du-Saguenay, Christine Dufour, Directrice générale, transmettant copie d'un avis public sur l'assemblée ordinaire du conseil de la MRC du Fjord-Du-Saguenay du mois de juin à afficher.
18. En date du 2 mai, Conseil de la municipalité de St-Félix d'Otis, Hélène Gagnon, Secrétaire-trésorière et directrice générale, transmettant un extrait du procès-verbal de la séance ordinaire tenu le 2 mai à 19h concernant leur intention pour la mise en place d'une régie inter-municipale pour les services de sécurité incendie.
19. En date du 2 mai, Conseil de la municipalité de l'Anse-St-Jean, Daniel Corbeil, Secrétaire-trésorier et directeur général, transmettant un extrait du procès-verbal de la séance ordinaire tenu le 2 mai à 19h concernant leur intention pour la mise en place d'une régie inter-municipale pour les services de sécurité incendie
20. En date du 2 mai, Conseil de la municipalité de l'Anse-St-Jean, Daniel Corbeil, Secrétaire-trésorier et directeur général, transmettant un extrait du procès-verbal de la séance ordinaire tenu le 2 mai à 19h concernant leur intention de participer au programme d'aménagement durable des forêts

terres publiques intramunicipales mode de gestion des TPI pour la saison 2016-2017.

21. En date du 2 mai, Conseil de la municipalité de St-Félix d'Otis, Hélène Gagnon, Secrétaire-trésorière et directrice générale, transmettant un extrait du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai à 19h concernant leur intention de participer au programme d'aménagement durable des forêts terres publiques intramunicipales mode de gestion des TPI pour la saison 2016-2017.
22. En date du 4 mai, Conseil de la municipalité de Ferland-et-Boilleau, Sylvie Gagnon, Secrétaire-trésorière et directrice générale, transmettant un extrait du procès-verbal de la séance ordinaire tenu le 2 mai à 19h concernant leur intention de participer au programme d'aménagement durable des forêts terres publiques intramunicipales mode de gestion des TPI pour la saison 2016-2017.
23. En date du 5 mai 2016, Municipalité de Rivière-Éternité, Denis Houde, Directeur général et secrétaire-trésorier, transmettant l'envoi fait au Ministre de la Sécurité publique Monsieur Martin Coiteux concernant le projet de regroupement des services de sécurité des incendies des municipalités de Petit-Saguenay, Anse-St-Jean, Rivière-Éternité, St-Félix d'Otis et Ferland-Boilleau.
24. En date du 10 mai, Conseil de la municipalité de Rivière-Éternité, Denis Houde, Secrétaire-trésorier et directrice générale, transmettant un extrait du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai à 19h30 concernant leur intention de participer au programme d'aménagement durable des forêts terres publiques intramunicipales mode de gestion des TPI pour la saison 2016-2017.
25. En date du 18 avril, Société de l'assurance automobile du Québec, François Rémillard, directeur par intérim des relations avec les partenaires en sécurité routière, transmettant les documents sur la campagne de sécurité à vélo 2016.
26. En date du 28 avril, Ministère Agricultures, Pêcherie et Alimentation du Québec, transmettant l'état de compte des programmes de crédit de taxes foncières agricoles de janvier à avril 2016.
27. En date du 29 avril, Commission d'accès à l'information du Québec, Jean Chartier, Président, transmettant les nouvelles mesures mises en place par la Commission concernant les délais suivant une demande de révision.
28. En date du 2 mai, la société d'habitation du Québec, Jean Beaudoin, Conseiller en gestion, transmettant une sensibilisation au respect des budgets et du déficit soumis à la SHQ en soulignant l'importance de respecter ceux-ci et de demander des autorisations en cas de dépassement.
29. En date du 9 mai, Tribunal administratif du travail Québec, Soutien administratif, transmettant une copie de correspondance envoyée au Groupe ACCIsst, à madame Kelly Beaulieu une copie du dossier de Octave Lavoie qui servira pour la conciliation et/ou l'audience.
30. En date du 16 mai, CSST, transmettant l'évolution des sommes imputées au dossier de la municipalité de 2012 à 2016 et le relevé des prestations accordées et des sommes imputées dans le dossier d'Octave Lavoie
31. En date du 16 mai, Finances Québec, États de dépôt de la part provincial pour des travaux dans le programme infrastructure au montant de 54 507.00\$
32. En date du 18 mai, Ministère de la sécurité publique, Pierre Dassylva, Directeur régional de la sécurité civile et de la sécurité incendie, transmettant

un appel de projet pour l'exercice 2016-2017 concernant le Programme national d'atténuation des catastrophes.

33. En date du 24 mai, Cabinet du ministre des Affaires municipale, Caroline Lagacé, responsable de la correspondance, transmettant un accusé réception de la lettre transmise le 16 mai dernier concernant le projet de regroupement des services de sécurité incendie.
34. En date du 1er juin, Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire, transmettant l'information qu'à partir du 1er juin les frais applicable pour l'inscription en compte d'émissions d'obligations à la caisse de dépôt seront facturés directement aux courtiers. En conséquence, les municipalités ne recevront plus de facture du CDS.
35. En date du 3 mai, Comité du tournoi de golf au profit de la 52E Finale des Jeux du Québec d'Alma – Hiver 2017, Jean-Denis Toupin, Président du Comité organisateur, transmettant une invitation au tournoi de golf qui aura lieu le 16 juin 2016. Tous les profits seront remis au comité organisateur de la 52E Finale des Jeux du Québec d'Alma.
36. En date du 4 mai, l'Office des personnes handicapées du Québec, Martin Trépanier, président du conseil d'administration, transmettant les informations concernant la semaine québécoise des personnes handicapées et les actions proposées.
37. En date du 9 mai, fondation de l'Hôpital de la Baie des Ha! Ha!, Janick Tremblay, Présidente d'honneur du Tournoi de golf des amis de la Fondation de l'Hôpital de la Baie, transmettant les informations ainsi que le formulaire d'inscription pour leur tournoi de golf annuel.
38. En date du 25 mai, Diocèse de Chicoutimi, Léon-Maurice Houde, Responsable comité de la Fête de la Fidélité, transmettant une lettre de remerciement pour la participation financière de la municipalité à cet évènement.
39. En date du 1er juin, Musée du Fjord du Saguenay, transmettant de la publicité nous informant des nouvelles expositions pour la saison 2016-2017.

OFFRES DE SERVICE

Les entreprises Bourget inc. : Émulsions de bitume

REVUES ET PUBLICATIONS

Informe affaires – URBA – Infrastructures – Le Lingot – Ville d'avenir – Marché municipal – Quorum – Géomatique.

12. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Jérôme Boudreault informe qu'il y aura des activités toute la journée et la soirée de la Saint-Jean-Baptiste à l'aréna le vendredi 24 juin.
- Guy Houde invite la population au spectacle des 2 frères le 6 août à l'aréna.
- Emmanuel Tremblay informe que Élie Lavoie a terminé son cours d'officier non-urbain, qu'Emmanuel Simard a débuté son cours de pompier 1 et que l'équipe de Petit-Saguenay a terminé 3^e au Défi L'Anse-flamme qui a eu lieu au Mont Édouard.
- Aurore Gagné informe qu'il y a eu 25 participants à la visite des musées organisée par la bibliothèque municipale et le réseau culturel.
- Ginette Côté donne des informes sur :
 - La fête des voisins du 10 juin avec un pique-nique, des jeux et remise d'arbres

- Une messe des semences se tiendra au parc de la croix le 7 juin à 19h00
- Recherche de bénévoles pour entretenir le parc les mercredis avant-midi
- Invite à assister à la séance du conseil de la MRC le 14 juin au VVPS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)

À 20 h 15, Ginette Côté, mairesse, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je soussignée, Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, certifie, qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2016:06:121 – 2016:06:123 – 2016:06:124 – 2016:06:125 – 2016:06:126 – 2016:06:127 – 2016:06:129 – 2016:06:136 – 2016:06:137 – 2016:06:138 – 2016:06:139 – 2016:06:140.

GINETTE CÔTÉ,
Mairesse

MARINA GAGNÉ
Secrétaire -trésorière et Directrice générale